

# Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG)

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2015



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.  
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	7
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Imports d'eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes comptabilisés au cours de l'exercice.....	9
1.6.5.	Autres volumes .....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	13
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance .....	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	État de la dette du service .....	24
4.3.	Amortissements .....	24
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	24
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	27

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

• **Nom de la collectivité** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG)

• **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

• **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : GOYAVE, LA DESIRADE, LE GOSIER, PETIT-BOURG, SAINT-FRANCOIS, SAINTE-ANNE

• **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non

• **Existence d'un schéma de distribution**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

• **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* 22/12/2010  Non

• **Existence d'un schéma directeur**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 91 614 habitants au 31/12/2015 (109 634 au 31/12/2014).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 44 686 abonnés au 31/12/2015 (46 434 au 31/12/2014).

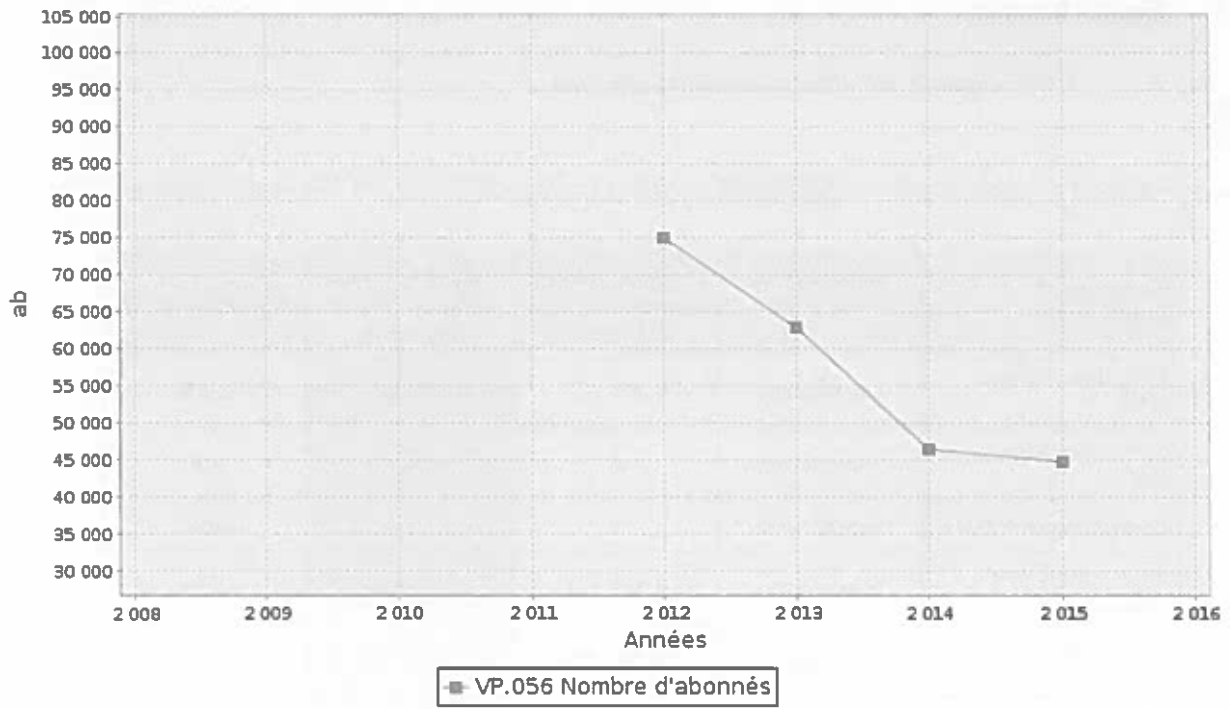
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Variation en %
GOYAVE	3 693	3 536	-4%
LA DESIRADE	961	957	0%
LE GOSIER	9 809	9 214	-6%
PETIT-BOURG	11 297	11 024	-2%
SAINT-FRANCOIS	9 756	9 339	-4%
SAINTE-ANNE	10 918	10 616	-3%
<b>Total</b>	<b>46 434</b>	<b>44 686</b>	<b>-19%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 58,77 abonnés/km au 31/12/2015 (51,86 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,05 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,97 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 134,32 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (149,69 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Eaux brutes

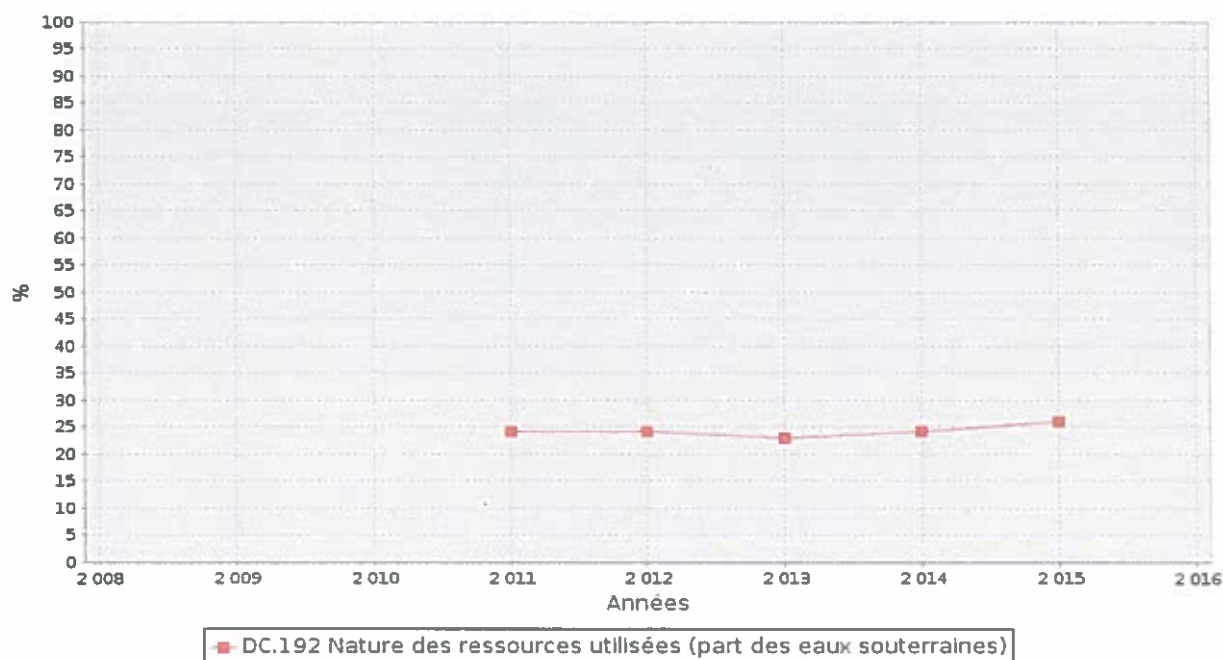
### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 30 435 017 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (32 354 794 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Prise d'eau Vernou PLVT	Superficielle	4 773 977	4 723 107	-1,1%
Source Routhiers PLVT	Superficielle	0	0	0%
Forage Celcourt PLVT	Superficielle	0	0	0%
Source Belle Eau Cadeau PLVT	Souterraine	8 178 072	8 036 299	-1,7%
Prise d'eau La Digue PLVT	Superficielle	11 535 776	11 108 583	-3,7%
Prise d'eau Moustique PLVT	Superficielle	7 222 261	6 567 028	-9,1%
Forage Duchassaing PLVT	Superficielle	265 648	0	-100%
Sources Tabaco PLVT	Superficielle	0	0	___%
Boisvin	Superficielle	0	0	___%
Forage Blanchard PLVT	Superficielle	379 060	0	-100%
<b>Total</b>		<b>32 354 794</b>	<b>30 435 017</b>	<b>-5,9%</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 26%.



## 1.5.2. Achats d'eaux brutes

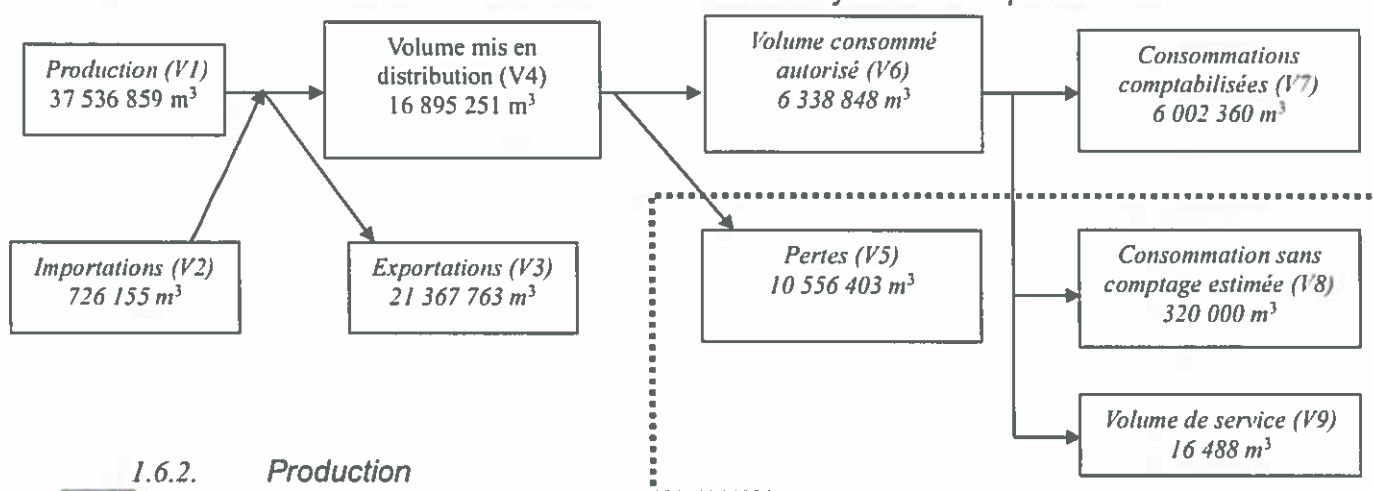


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Observations
Conseil Départemental / Nantaise des Eaux Services	8 388 869	8 942 826	Convention signée le 16/06/2011
<b>Total</b>	<b>8 388 869</b>	<b>8 942 826</b>	<b>+6,6 %</b>

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



### 1.6.2. Production



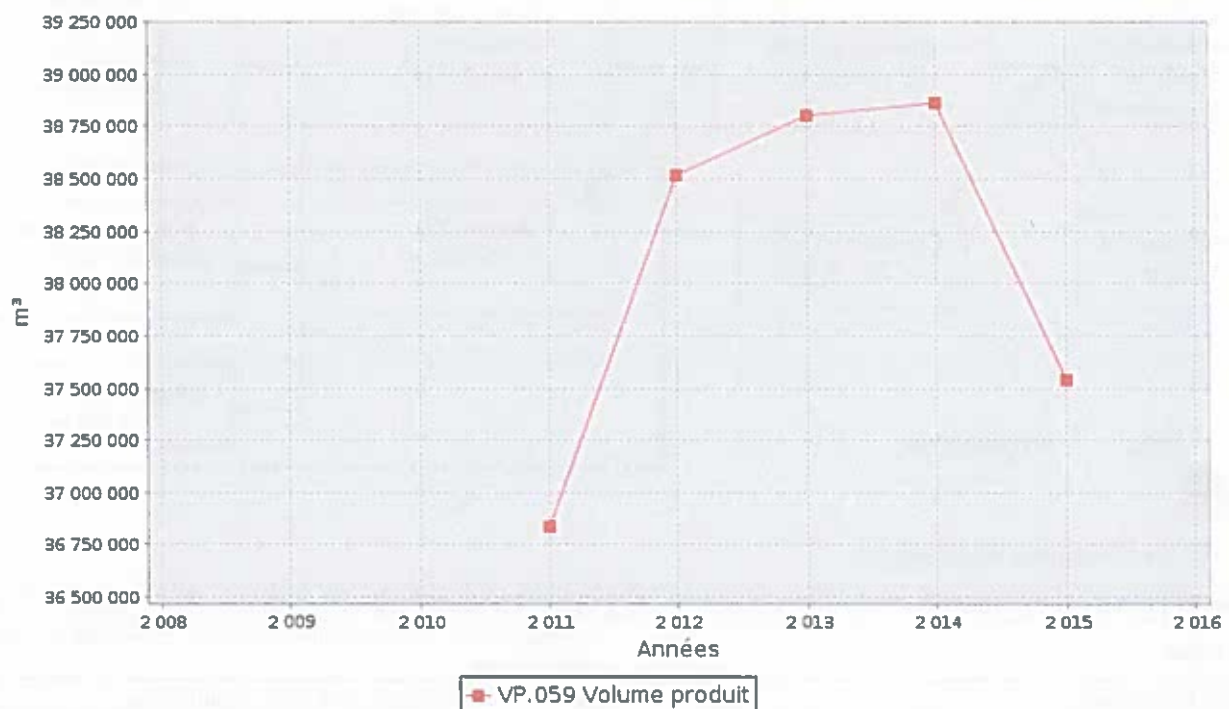
Le service a 5 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
La Digue	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Belle Eau Cadeau	Dessablage / Filtration sur CAG / Désinfection
Deshauteurs	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Vernou	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Moustique	Pré-traitement / Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Prise d'eau Vernou PLVT	4 680 370	4 633 840	-1%	60
Source Routhiers PLVT	0	0	___%	20
Forage Celcourt PLVT	0	0	___%	60
Source Belle Eau Cadeau PLVT	8 017 718	7 884 413	-1,7%	60

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Prise d'eau La Digue PLVT	11 309 584	10 895 108	-3,7%	60
Prise d'eau Moustique PLVT	7 080 648	6 442 911	-9%	60
Forage Duchassaing PLVT	265 648	0	-100%	40
Sources Tabaco PLVT	0	0	___%	60
Boisvin	0	0	___%	50
Forage Blanchard PLVT	379 060	0	-100%	40
Usine Deshauteurs	7 134 042	7 680 587	+7,7%	
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>38 867 070</b>	<b>37 536 859</b>	<b>-3,4%</b>	<b>60</b>



### 1.6.3. Imports d'eaux traitées



Fournisseur	Volume importé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume importé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes importés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Ex-SIGF	227 220	59 792	- 73,7 %	-
CAP EXCELLENCE	823 077	666 363	- 19 %	-
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>1 050 297</b>	<b>726 155</b>	<b>-30,9%</b>	<b>50</b>



## 1.6.4.

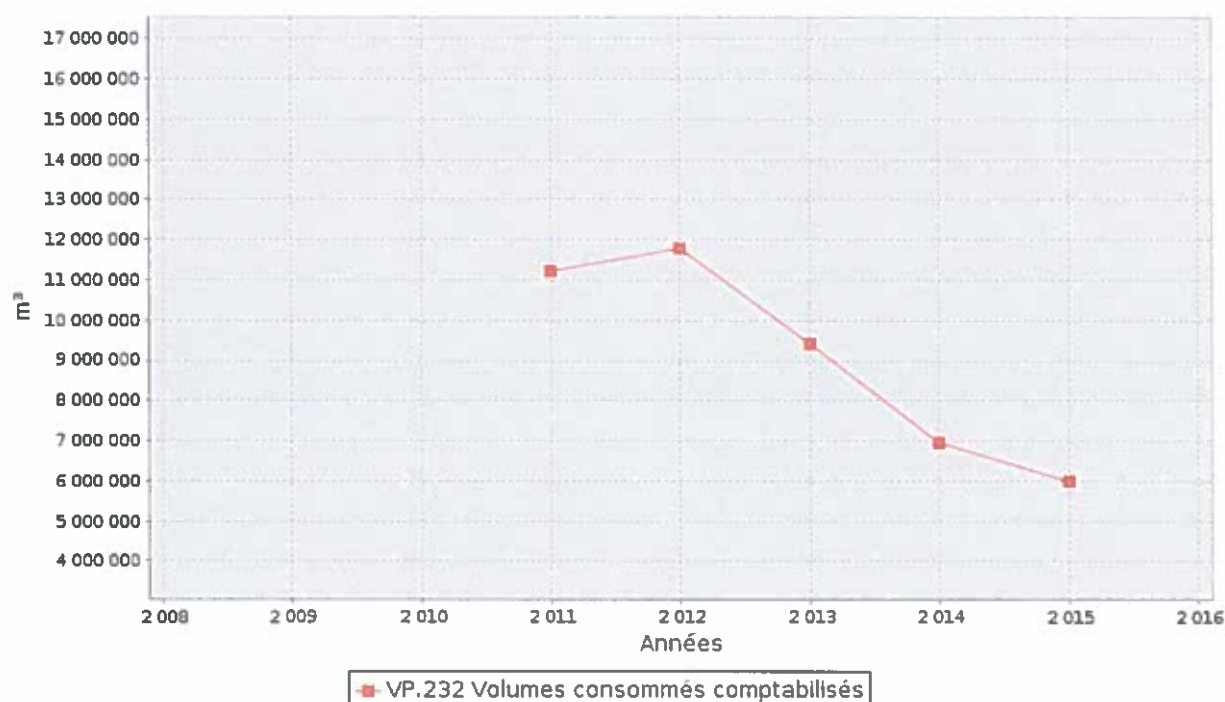
## Volumes comptabilisés au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	6 950 696	6 002 360	-13,6%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>6 950 696</b>	<b>6 002 360</b>	<b>-13,6%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>20 641 216</b>	<b>20 644 046</b>	<b>+0,01%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



## 1.6.5.

## Autres volumes



	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	370 000	320 000	-13,5%
Volume de service (V9)	15 625	16 488	5,5%

## 1.6.6.

## Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	7 336 321	6 338 848	-13,6%

### **1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 760,4 kilomètres au 31/12/2015 (895,4 au 31/12/2014).

## **2. Tarification de l'eau et recettes du service**

### **2.1. Modalités de tarification**



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	30 € au 01/01/2015
	30 € au 01/01/2016

Tarifs		Année 2014 Au 01/01/2015	Année 2015 Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>			
	Abonnement DN 15 à 40 mm y compris location du compteur	44 €	44 €
	Abonnement DN 50 mm	240 €	240 €
	Abonnement DN 60 mm	398 €	398 €
	Abonnement DN 80 mm	716 €	716 €
	Abonnement DN 100 mm	1 112 €	1 112 €
	Abonnement DN 150 mm	2 384 €	2 384 €
	Abonnement DN 200 mm	3 972 €	3 972 €
	Abonnement DN 250 mm	6 352 €	6 352 €
	Abonnement DN 300 mm	9 528 €	6 352 €
	Abonnement DN 400 mm	15 880 €	15 880 €
	Abonnement DN 500 mm	23 820 €	23 820 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
	Prix au m <sup>3</sup> - 0 à 40 m <sup>3</sup>	1,15 €/m <sup>3</sup>	1,15 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> - 41 à 100 m <sup>3</sup>	2,02 €/m <sup>3</sup>	2,02 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> - 101 à 5 000 m <sup>3</sup>	2,14 €/m <sup>3</sup>	2,14 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> - 5 001 à 15 000 m <sup>3</sup>	2,22 €/m <sup>3</sup>	2,22 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> - Au-delà de 15 001 m <sup>3</sup>	2,27 €/m <sup>3</sup>	2,27 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
<b>Taxes</b>			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	2,1 %	2,1 %
<b>Redevances</b>			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'Eau)	0,0969 €/m <sup>3</sup>	0,1060 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Office de l'Eau)	0,275 €/m <sup>3</sup>	0,35 €/m <sup>3</sup>
	Autre : Octroi de Mer Régional (1%)	0,0189 €/m <sup>3</sup>	0,0197 €/m <sup>3</sup>

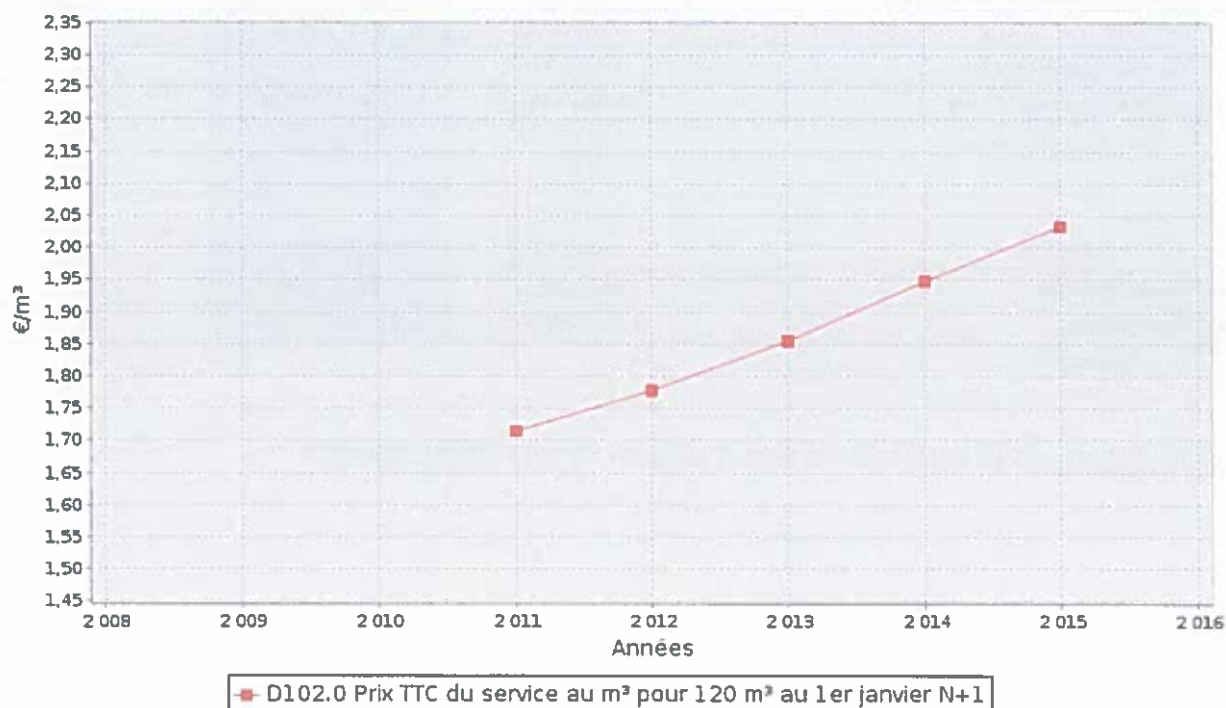
- Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- > Délibération du 27/06/2009 effective à compter du 01/07/2009 fixant les tarifs du service d'eau potable
  - > Délibération du 27/06/2009 effective à compter du 01/07/2009 fixant les frais d'accès au service

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Année 2014 Au 01/01/2015 en €	Année 2015 Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	44,00	44,00	0%
Part proportionnelle	138,00	138,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	182,00	182,00	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'Eau)	11,63	12,72	9,4%
Redevance de pollution domestique (Office de l'Eau)	33,00	42,00	27,3%
Autre : Octroi de Mer Régional	2,27	2,36	4,2%
TVA	4,81	5,02	4,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	51,70	62,10	20,1%
<b>Total</b>	<b>233,70</b>	<b>244,10</b>	<b>4,5%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,95</b>	<b>2,03</b>	<b>4,1%</b>



**ATTENTION :** l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : variations des taux de redevance de l'Office de l'Eau appliqués.

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	11 126 448,75	9 710 166,22	-13%
Recette de vente d'eau en gros	-	11 164 726,93	NC
Redevance pour prélèvements sur la ressource en eau	815 579,78	1 020 377,72	+25%
Recette de pollution domestique	958 624,70	982 891,79	+3%
TVA Eau	329 869,45	463 746,58	-
Octroi de Mer Régional	129 818,07	-	NC
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>13 360 340,75</b>	<b>23 341 909,24</b>	NC
Recettes liées aux travaux	510 685,15	334 516,29	-34%
Frais	130 851,57	-	NC
Avance	171 274,84	-	NC
TVA Travaux Eau	43 407,76	28 336,72	-35%
<b>Total autres recettes</b>	<b>856 219,32</b>	<b>362 853,01</b>	-58%
<b>Total des recettes</b>	<b>14 216 560,07</b>	<b>23 704 762,25</b>	NC

NC : Non Calculable

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 23 704 762,25 €.

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	268	3	203	2
Paramètres physico-chimiques	266	8	203	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	98,9%	99%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97%	99,5%

#### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Non	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	0%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>10</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution



### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

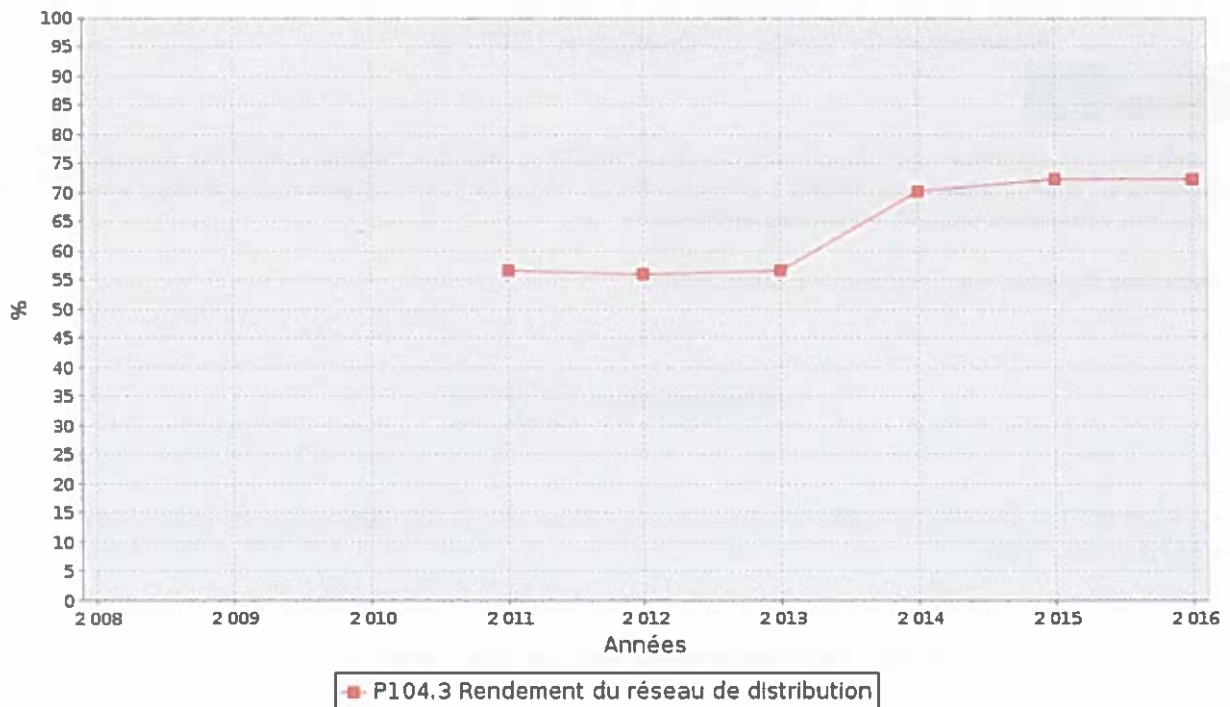
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	70,1 %	72,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	85,61	99,83
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	36,1 %	35,5 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **39,2** m<sup>3</sup>/j/km (37,7 en 2014).

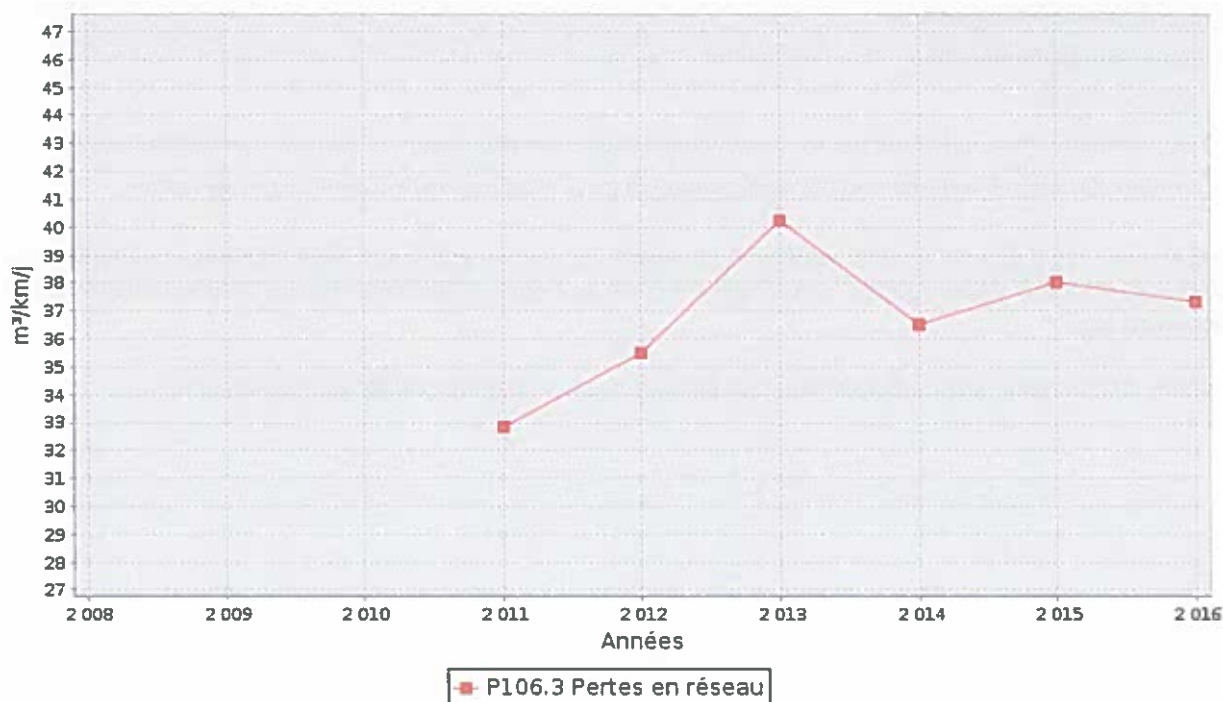
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de **38** m<sup>3</sup>/j/km (36,5 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	8,095	1,5	0	0	8,766

Au cours des 5 dernières années, 18,36 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,48% (0,23 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (59,5% en 2014).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \cdot 1000$$

Pour l'année 2015 (2<sup>e</sup> semestre), 107 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (216 en 2014), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 2,39 pour 1 000 abonnés (4,65 en 2014).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \cdot 100$$

Pour l'année 2015, le taux de respect de ce délai n'a pu être calculé (77% en 2014).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

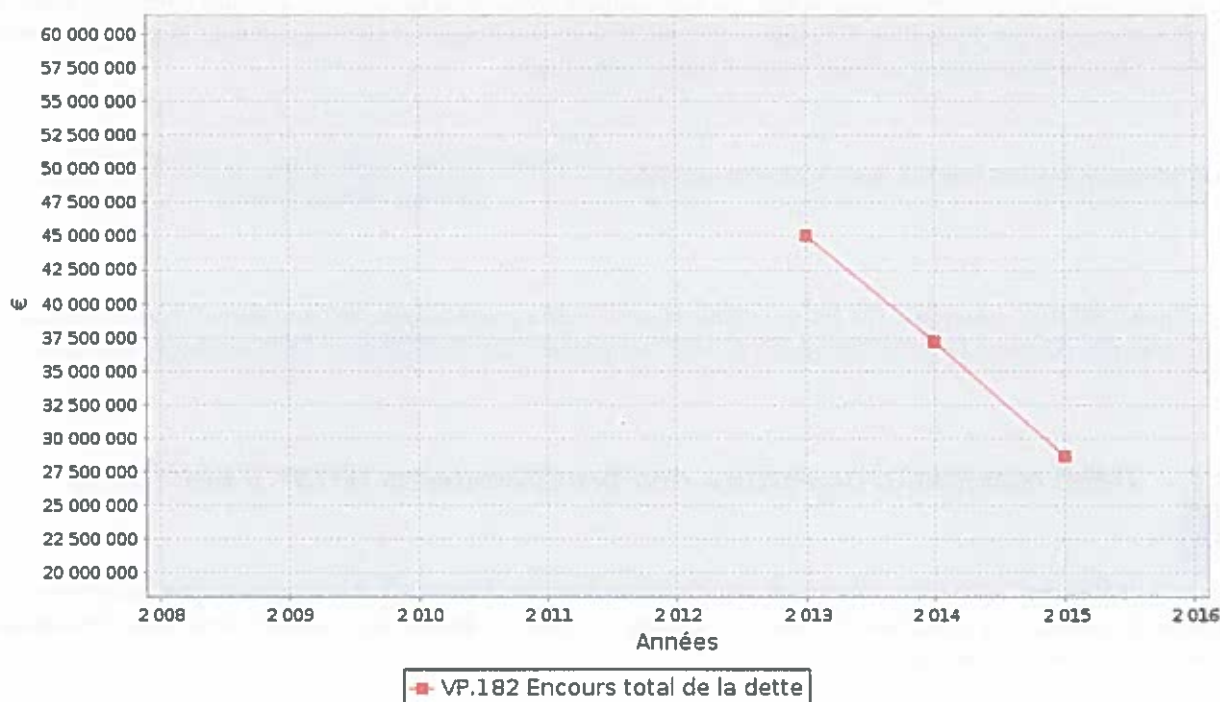


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette en €	37 145 000	28 602 518
Epargne brute annuelle en €	-2 749 910	- 37 551 602,55
Durée d'extinction de la dette en années	Non significatif (Epargne brute annuelle négative)	Non significatif (Epargne brute annuelle négative)

Pour l'année 2015, comme pour l'année 2014, l'épargne brute annuelle étant négative, le calcul théorique de la durée d'extinction de la dette conduit à un résultat non pertinent.



### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2015 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2015
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2014 tel que connu au 30/06/2015	6 840 265,22*
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2014	23 749 021,65*
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2014	29 %

\*Données incluant le service public de l'assainissement collectif.

Pour l'année 2015, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2014 est égal à 29% au 30/06/2015 (36% en 2014).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2015, le taux de réclamations pour 1000 abonnés n'est pas calculable : l'exploitant n'a pas transmis les données du 1<sup>er</sup> semestre et les données relatives au 2<sup>e</sup> semestre sont incomplètes.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 243 190	2 336 571,06
Montants des subventions en €	1 268 957,43	0,00
Montants des contributions du budget général en €	-	0,00

### 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	37 145 000	28 602 518
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 821 083
	en intérêts	1 454 593
		2 639 760,33
		1 332 886,91

### 4.3. Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 821 233,00 € (838 971,35 € en 2014).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Schéma directeur alimentation en eau potable	303 157,50	Sans Objet
Surpresseur de Cocoyer – Gosier	89 304,60	Sans Objet
Equipements régulation feeder de Belle Eau Cadeau	76 090,00	Sans Objet
Surpresseur de Douville - Goyave	73 170,00	Sans Objet
<b>TOTAL :</b>	<b>541 722,10</b>	Sans Objet



#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés*	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réaménagement de l'usine de Deshauteurs – Ste Anne	2016	2 500 000
Renouvellement de canalisations zone de Deshauteurs – Ste Anne	2016	3 000 000
Réparation canalisations sous-marines (Les Saintes et La Désirade)	2016	2 035 000
<b>TOTAL :</b>		<b>7 535 000</b>

\*Avec transfert de maîtrise d'ouvrage au Conseil Départemental.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

39 988 440,07 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 6,6621 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0,9256 €/m<sup>3</sup> en 2014).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Aucune opération de coopération décentralisée n'a été mise en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, au cours de l'année 2015.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	109 634	91 614
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,95	2,03
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,9%	99,0%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97%	99,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	10	10
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,1%	72,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	37,7	39,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	36,5	38
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,23%	0,48%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	59,5%	60,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,9256	6,6621
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4,65	2,39
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	77%	Non calculé
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	13,5	Non significatif
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (Au 30/06/2015)	36%	29%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	Donnée non fournie	Donnée non fournie

COURRIER ARRIVÉ LE:

12 JUIN 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

